



Légende

- A4 - Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans le régime du lit de ces cours d'eau.
- AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques inscrits.
- AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection immédiate.
- AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection espérée.
- AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection éloignée.
- AC1 - emplacement d'un monument historique inscrit ou classé.
- Section cadastrale
- Limite communale

Type	Description	Gestionnaire	Objet	Acte	Réf.	Date
A4	La Licorne - Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Direction Départementale des Territoires de la Drôme.	DUP	Arrêté Préfectoral	5121	1998/2002
A4	Le Rouillon - Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Direction Départementale des Territoires de la Drôme. SEFEN	DUP	Arrêté Préfectoral	5121	1998/2002
A4	Le Merdan - Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Direction Départementale des Territoires de la Drôme. SEFEN	DUP	Arrêté Préfectoral	5121	1998/2002
A4	Le Soubrion - Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Direction Départementale des Territoires de la Drôme. SEFEN	DUP	Arrêté Préfectoral	5121	1998/2002
AC1	Église (ancienne) ou ancien temple. En totalité l'ancienne agnès (ancien temple) du Patrimoine	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Inscription	Arrêté ministériel		1980/2008
AS1	Protection sanitaire: du captage de l'Étroit	Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	DUP	Arrêté Préfectoral	4468	1996/06/11

